



LEW B
Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

L'équitation et le Covid-19

Déconfinement

PHASE 3

À PARTIR DU 8 JUIN



Ce document vous informe suivant

- Arrêté Ministériel 05/06/2020
- Guide de reprise des activités physiques et sportives (Protocole par sport) de l'Adeps 05/06/2020
- Circulaire de la Ministre des Sports V. Glatigny

Avertissement

Nous passons d'une logique d'interdiction à une logique d'autorisation moyennant quelques restrictions afin de maintenir notre vigilance collective face au virus.



CORONAVIRUS
COVID-19

Déconfinement et sport

PHASE 3

DÈS LE 8 JUIN, NOUS POURRONS PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE **ENCADRÉE**, À CONDITION DE RESPECTER LES PROTOCOLES QUI SERONT ÉLABORÉS POUR ORGANISER NOS SÉANCES EN TOUTE SÉCURITÉ :

 Outdoor AUTORISÉ	 Indoor * AUTORISÉ	 En respectant une distance physique 1m50 min. AUTORISÉ	 Compétitions sans contact et sans spectateur AUTORISÉ	 Présence obligatoire d'un entraîneur * +20 AUTORISÉ
 Les piscines INTERDIT	 Les sports de contact * INTERDIT	 Les salles de fitness AUTORISÉ	 Avec des précautions pour l'entraîneur * AUTORISÉ	 L'accès aux buvettes * AUTORISÉ
 L'accès aux douches communes INTERDIT	 L'accès aux vestiaires INTERDIT	 Les rassemblements au-delà de 21 personnes INTERDIT	DÈS LE 1 ^{ER} JUILLET, SI LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT, CE CADRE DE REPRISE SERA ENCORE ÉLARGI.	

Bon à savoir

- LA PRATIQUE **LIBRE** D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EST AUTORISÉE EN RESPECTANT LES 6 RÈGLES D'OR.
- IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ DE LAVER LE MATÉRIEL COMMUN AVANT ET APRÈS CHAQUE UTILISATION.

- LORS D'UN EXERCICE PHYSIQUE, UNE DISTANCE PHYSIQUE SUPÉRIEURE À 1M50 EST TOUJOURS RECOMMANDÉE, EN ÉVITANT AU MAXIMUM LES SITUATIONS DE RAPPROCHEMENT, COMPTE TENU DE L'INTENSITÉ DE L'EFFORT.

Les protocoles et la FAQ sont à découvrir sur www.sport-adeps.be

Les 6 règles d'or

1) Le maintien des règles d'hygiène élémentaires

- Lavage de main
- Ne pas faire la bise
- Ne pas serrer les mains



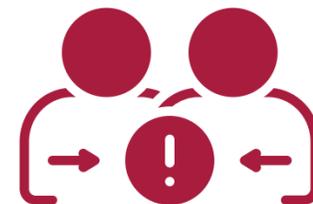
2) A l'air libre

- Faire les activités un maximum dehors.
- Si ce n'est pas possible, dans un lieu ventilé au maximum



3) Groupes à risques

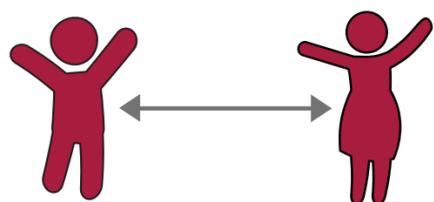
- Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risque



Les 6 règles d'or

4) La distance sociale

- Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque.



1,5m de distance
minimum



5) Les contacts sociaux

- Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit.



6) Les réunions de groupe

- Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, ballade dans un parc,...)

Comment éviter d'être contaminé ?

LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



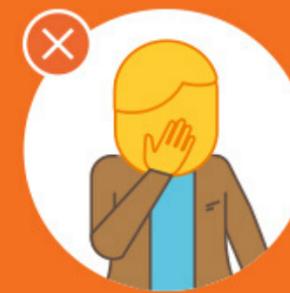
Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans un pli de votre coude.



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée.



Si vous êtes malade, restez chez vous.



Évitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.



Une reprise des activités physiques et sportives sera permise dès ce 8 juin avec quelques restrictions au niveau des disciplines sportives tant au niveau des pratiques extérieures ou intérieures, professionnelles ou amateurs, selon les modalités précisées:

Groupe de 20 personnes

- Les séances de cours ou d'entraînement sont toujours limitées à des groupes de 20 personnes maximum (même si nous recommandons de limiter à un nombre assurant la sécurité de tous) dans un cadre organisé et sous la surveillance d'un entraîneur/moniteur ou d'un superviseur majeur, et ceci jusqu'au 1er juillet au moins.

Les disciplines de contacts

- Les disciplines de contact (Horseball, Pony-Games, Voltige (par équipe), Attelage) devront toujours se limiter à un entraînement sans contact, et ceci jusqu'au 1er juillet au moins.

Les compétitions SANS PUBLIC

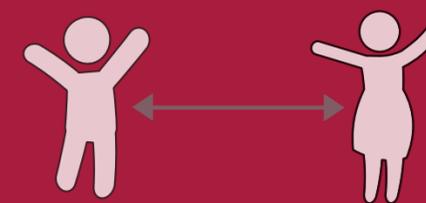
- Les compétitions (sans public) peuvent reprendre pour les disciplines sans contact rapproché. Les rassemblements de masse sont toujours interdits, veuillez limiter le nombre d'accompagnants au maximum.

L'accord des autorités locales

- Selon la loi, il faut toujours demander l'accord des autorités locales (Bourgmestre) pour toute organisation rassemblant des animaux.

Vestiaires et douches sont interdits d'accès

- Les vestiaires et les douches restent fermés.



1,5m de distance
minimum

20





Horeca

- L'horeca peut reprendre moyennant le respect du protocole du secteur Horeca, disponible via la lien suivant: <https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>

Frontières fermées

- Les frontières sont toujours fermées jusqu'au 15 juin (info Ministère de l'Intérieur)

Promenades/randonnées

- Les promenades/randonnées encadrées (touristiques) sont autorisées dans la limite générale des règles d'or. Se déplacer (avec son cheval évidemment) pour toutes les activités est autorisé (sans limitation de distance).

Stages

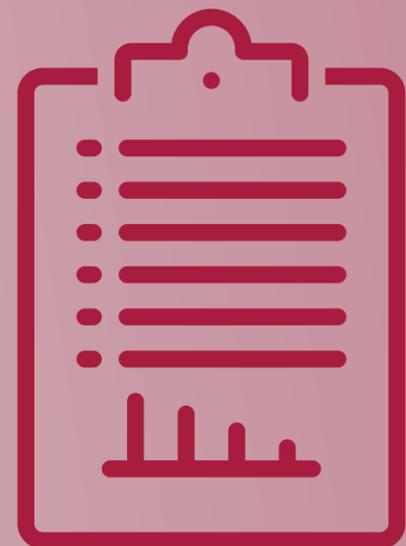
- Les stages sportifs sont autorisés.

Passages de brevets

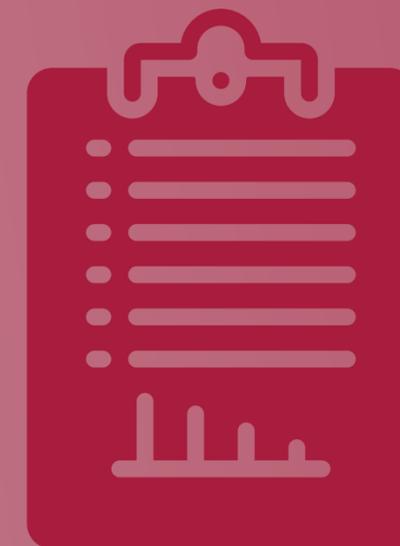
- Les passages de brevets, considérés comme des activités de club, sont autorisés dans la limite de 20 personnes maximum et sans public.



20



Protocole



Cette reprise est conditionnée à l'adoption de protocoles d'organisations que vous trouverez sur www.lewb.be. Ils serviront de cadre de recommandations pour l'organisation des activités et manifestations sportives.

Quelques consignes

Respect des distances de sécurité

- Il est conseillé de maintenir un cheminement dans l'infrastructure (entrée, sortie, pistes, sellerie, toilettes) afin d'éviter, au maximum, tout croisement entre les différents groupes de personnes.

Limitez l'accès & fixez des rendez-vous

- Continuez à planifier les accès aux écuries pour éviter les rassemblements. Toutes les personnes doivent être connues (contact tracing)

Respectez les horaires

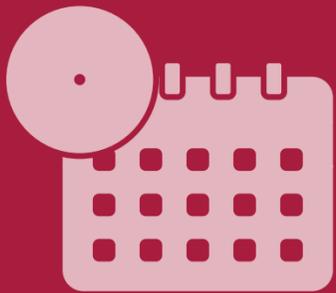
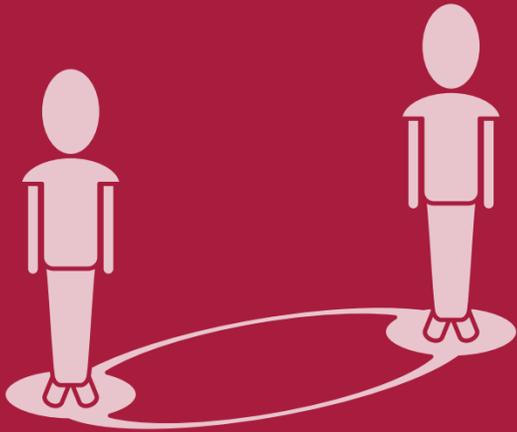
- Exigez que les élèves et entraîneurs externes arrivent au centre équestre au plus tôt 30 minutes avant le début des leçons convenues et quittent le centre équestre au plus tard 30 minutes après avoir monté/soigné le cheval.

Paielements

- Préférez l'utilisation d'un système de réservation de cours via un éventuel paiement en ligne ou bancontact. Bref, évitez l'argent liquide.

Soyez particulièrement prudent avec le matériel présent au club, désinfectez le matériel après utilisation

- Il est conseillé de limiter le nombre de personnes en présence dans les selleries communes (idéalement une seule personne à la fois). Pensez à bien aérer les locaux plus fermés.



Sécurité

Pensez aussi à vos chevaux

En temps normal, nous aurions peut-être dit : « les chevaux avant les hommes » mais la crise sanitaire actuelle a changé beaucoup de choses dans notre quotidien. Les entraînements sont à nouveau autorisés mais, même si vous piaffez d'impatience, prenez le temps d'évaluer la forme de vos chevaux avec votre entraîneur et de planifier les soins nécessaires avant la reprise de leur activité physique normale.



Licence et assurance

Nous rappelons à ceux qui n'ont pas encore pris de licence en 2020 qu'il est fortement conseillé de prendre au moins une L01 afin d'être couvert par l'assurance liée à cette licence.

Et après?

date estimée, 1er juillet

- La pratique sportive pourra reprendre sans aucune restriction à partir du 1er juillet prochain, avec du public (200 personnes maximum assises, dans le respect des distances de sécurité).
- Les activités sportives organisées et encadrées par un responsable (cours, entraînements, stages sportifs) pourront monter jusqu'à 50 participants en juillet, sous couvert du respect des distances sociales.

Le Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la LEWB, comptent sur le sens des responsabilités du mouvement sportif organisé et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis le 13 mars afin d'éviter la propagation du virus et d'en soigner les effets.

Prenez soin de vous et de vos proches



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,

PAS LE VIRUS.

WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE

.be

Une initiative des autorités belges